1888, fit ses études à Epernay et son droit à Paris, puis se perfectionna dans la jurisprudence et la procédure chez un avoué d'Epernay. Inscrit au barreau de Paris en 1837, il devint secrétaire de M. Delangle, alors bâtonnier de l'ordre, et ne tarda pas à plaider dans des affaires importantes, notamment pour le baron Commaille contre le duc de Brancas en 1840, pour le général Woronzof contre le prince Dolgorouski en 1851, pour M. Legouvé contre Mlle Rachel, à propos de la représentation de *Médée* en 1854; il défendit aussi Rudio, l'un des complices de l'attentat d'Orsini en 1858. Candidat républicain en Seine-et-Marne (avril 1848), lors des élections à l'Assemblée constituante, il ne fut pas élu. Membre du conseil de l'ordre des avocats depuis 1849, et conseiller-général d'Avize, il se rallia à l'Empire, et fut élu, le 1er juin 1863, député de la 2e circonscription de la Corrèze, avec l'appui du gouvernement, par 25,166 voix (33,327 votants, 43,380 inscrits), contre 8,083 à M. de Jouvenel. Il prit place dans la majorité, fut rapporteur (1867) de la nouvelle loi sur la presse, et proposa un amendement portant que tout article de polémique serait déposé au ministère de l'Intérieur, ou à la préfecture dans chaque département, à la sous-préfecture dans chaque arrondissement, vingt-quatre heures avant sa publication, afin que le gouvernement pût y répondre : la réponse paraîtrait parallèlement à l'article, en mêmes caractères, a peine de 500 à 5,000 francs d'amende. Cet amendement fut rejeté. Réélu député, le 24 mai 1869, par 24,796 voix (32,182 votants, 43,386 inscrits), contre 4,589 à M. de Latrade, 2,278 à M. de Cosnac, et 374 à M. Le Cherbonnier, il vota *pour* la guerre contre la Prusse. Après les événements de 1870, M. Mathieu rentra au barreau de Paris. Officier de la Légion d'honneur (14 août 1866).

MATHIEU (Adrien-Alexandre-Augustin), député au Corps législatif de 1869 à 1870, né à Camblain-l'Abbé (Pas-de-Calais) le 1er janvier 1807, mort à Camblain-l'Abbé le 7 mai 1884, fut élu député au Corps législatif, le 24 mai 1869, comme candidat officiel du gouvernement impérial, dans la 6e circonscription du Pas-de-Calais, par 11,110 voix (28,715 votants, 31,736 inscrits), contre 7,828 à M. de Partz de Pressy, candidat indépendant. Il soutint de ses votes le régime impérial, vota *pour* la déclaration de guerre à la Prusse, et rentra dans la vie privée en 1870.

MATHIEU (Claude-Ferdinand), représentant en 1871, député de 1876 à 1877, né à Coblentz (Allemagne) le 19 mars 1819, de parents français, mort à Paris le 4 janvier 1878, alla à l'Ecole centrale, entra comme ingénieur au Creuzot, et devint directeur des ateliers de construction, puis ingénieur en chef. On lui dut, notamment, pour les ponts métalliques, pour les machines hydrauliques et pour les canons, des innovations remarquables qui lui valurent de nombreuses récompenses, la croix de la Légion d'honneur (1849), et la rosette d'officier (1862). Elu, le 8 février 1871, représentant de Saône-et-Loire à l'Assemblée nationale, le 8e sur 12, par 67,658 voix, il vota en général avec la droite, *pour* la paix, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* la pétition des évêques, *pour* la démission de Thiers, *pour* le septennat, *pour* le ministère de Broglie, *pour* les lois constitutionnelles. Aux élections du 20 février 1876, les électeurs d'Autun offrirent la candidature à M. Henri Schneider; celui-ci refusa, et présenta, à sa place M. Mathieu, qui fut élu, dans la 2e circonscription d'Autun, par 7,903 voix (12,493 votants, 16,565 inscrits), contre 3,525 voix à M. Ch. Merandon, avocat à Autun, et 1,056 à M. Robert, ancien instituteur. Il prit place au centre parmi les conservateurs libéraux, et vota l'ordre du jour de confiance au ministère de Broglie, le 23 juin 1877. Après la dissolution de la Chambre, il échoua, le 14 octobre 1877, dans la même circonscription, avec 5,722 voix, contre 8,447 à l'élu, M. Emile Reyneau, républicain.

MATHIEU (Edouard-Léon-Napoléon), député de 1880 à 1885, né à Paris le 15 octobre 1830, était conseiller général du Morbihan pour un des cantons de Lorient, et d'opinions républicaines, lorsqu'il se présenta, après le décès de M. Ratier, le 6 juin 1880, comme candidat à la députation dans la 1re circonscription de Lorient, et fut élu député, au second tour de scrutin, par 6,254 voix (11,281 votants, 20,553 inscrits), contre 4,835 à M. Léonce Boy, républicain de nuance plus modérée. M. Mathieu prit place à gauche et obtint sa réélection, le 21 août 1881, par 7,819 voix (12,453 votants, 21,003 inscrits), contre 3,367 à M. Fernand Carnoy, légitimiste, et 1,149 à M. Boy. M. Mathieu vota avec la gauche radicale, le plus souvent dans le sens de la majorité.

MATHIEU-BODET (Pierre), représentant en 1848, en 1849, et en 1871, ministre, député de 1876 à 1877, né à Saint-Saturnin (Charente) le 16 décembre 1816, d'une famille de cultivateurs, étudia le droit à Paris et se fit recevoir licencié, puis docteur (1842). En 1846, il acheta une charge d'avocat à la cour de Cassation. Membre du conseil général de la Charente depuis 1845, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Charente à l'Assemblée constituante, le 6e sur 9, par 37,567 voix (92,994 votants), sur une profession de foi républicaine. Il siégea parmi les conservateurs, fit partie du comité des finances, vota *pour* le rétablissement du cautionnement, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, *pour* la proposition Rateau, *contre* l'amnistie, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* les crédits de l'expédition de Rome, etc. Après avoir obtenu sa réélection à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, dans le même département, le 1er sur 8, avec 50,418 voix (79,163 votants, 114,411 inscrits), M. Mathieu-Bodet suivit la politique de l'Elysée, fit partie de la majorité, appuya l'expédition de Rome, la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, fut membre de plusieurs commissions, et (1850) rapporteur de la commission du budget. A la suite du coup d'Etat du 2 décembre, il fut inscrit sur la liste des membres de la Commission consultative; mais, désapprouvant les décrets du 22 janvier 1852, relatifs aux biens des princes d'Orléans, il donna sa démission. Il réunit, le 29 février, suivant, comme candidat au Corps législatif, dans la 1re circonscription de la Charente, 2,292 voix, contre 23,783 au général Gellibert des Séguins, élu. Il reprit ses travaux d'avocat à la cour de Cassation, et devint, en 1863, président de son ordre. De nouveau candidat au Corps législatif, après la mort de M. Gellibert des Séguins, comme bonapartiste indépendant, nuancé d'orléanisme, il obtint (8 novembre 1868) 13,705 voix, contre 17,876 à l'élu officiel, M. Laroche-Joubert. M. Mathieu-Bodet ne rentra dans la vie parlementaire qu'aux élections

pour l'Assemblée nationale : le 8 février 1871, il fut nommé représentant de la Charente, le 3e sur 7, par 51,165 voix (70,607 votants, 114,376 inscrits). Il prit place au centre droit, vota *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* la pétition des évêques, contre le service militaire de trois ans, *contre* la politique de Thiers, *pour* sa chute au 24 mai. Plusieurs fois membre de la commission du budget, il s'occupa d'affaires plus que de politique pure, parla spécialement sur les matières économiques, et fut appelé, le 20 juillet 1874, à prendre la succession de M. Magne, comme ministre des Finances; il conserva ce portefeuille jusqu'au 10 mai 1875; sa situation ministérielle avait été quelque peu ébranlée par une demande de crédit de 303,000 francs (15 février 1875) pour pensions de retraite à d'anciens fonctionnaires de l'Empire, qui n'avaient ni soixante ans d'âge, ni trente ans de services, mais qui invoquaient des infirmités contractées dans l'exercice de leurs fonctions, alors que la plupart joignaient à une santé florissante des occupations largement rétribuées. Il avait aussi adressé au président de la République (janvier) un long rapport, qui fut très remarqué, sur la situation financière, la nécessité d'impôts nouveaux et la revision du cadastre. M. Mathieu-Bodet se rapprocha des républicains modérés sur la fin de la législature; il se fit inscrire au nouveau groupe Lavergne, *s'abstint* lors du vote sur l'amendement Wallon, mais vota *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles. Elu, le 20 février 1876, député de l'arrondissement de Barbezieux, par 5,776 voix (9,190 votants, 15,257 inscrits), contre 2,249 à M. Planat, il n'appartint à aucun groupe de la Chambre, opina généralement avec es « constitutionnels », et fut un des *onze* députés qui *s'abstinrent* dans le scrutin d'où sortit le vote de blâme et de défiance contre le ministère de Broglie-Fourtou (juin 1877). M. Mathieu-Bodet resta neutre pendant la période dite du « Seize-Mai », et ne se représenta pas aux élections du 14 octobre. En 1879, il fut, à deux reprises différentes, candidat au Sénat dans la Charente: le 16 février, il ne réunit, en remplacement de M. André décédé, que 28 suffrages contre 308 à M. de Brémond d'Ars élu, et 151 à M. Bellamy; le 9 novembre, en remplacement de M. Hennessy décédé, il en obtint 44, contre 314 au maréchal Canrobert élu, et 126 à M. Bellamy. M. Mathieu-Bodet avait été réélu, le 8 octobre 1871, membre du conseil général de la Charente pour le canton d'Hiersac; il avait été secrétaire de ce conseil de 1863 à 1870, et président de 1871 à 1874; il est aujourd'hui administrateur du Crédit Foncier. Chevalier de la Légion d'honneur (12 août 1864). Il a collaboré à plusieurs revues de jurisprudence et notamment au *Répertoire* de Dalloz.

MATHIEU DE LA REDORTE (David-Maurice-Joseph, comte), pair de France, né à Saint-Affrique (Aveyron) le 20 février 1768, mort à Paris le 1er mars 1833, descendant d'une famille protestante du Rouergue, entra, en 1783, comme cadet dans le régiment suisse de Meuron, devint ensuite sous-lieutenant dans le régiment de Luxembourg, et fut envoyé aux Indes, où il resta jusqu'à la Révolution. En 1789, de retour en France, il fut promu lieutenant au Royal-Dragons, et, en 1790, capitaine au corps. Attaché alors à l'armée du Rhin, il participa aux campagnes de 1792 à 1796. Adjudant-général cette dernière année, et versé à l'état-major de Macdonald, il suivit le général en Hollande, puis à l'armée de Sambre-et-Meuse, alla ensuite en Italie où il se distingua particulièrement dans les expéditions de Rome et de Naples, d'abord à la prise de Terracine, à la suite de laquelle il fut nommé général de brigade, puis à la victoire d'Ottricoli, qui décida de la retraite de l'armée napolitaine; il fut nommé peu de temps après, à la fin de 1799, général de division. Appelé au commandement de la 11e division militaire (Bordeaux), il fut fait grand-officier de la Légion d'honneur (19 frimaire an XII), fit la campagne de 1805 à la tête d'une des divisions du corps d'armée d'Augereau, et celles de Prusse et de Pologne, en 1806 et en 1807, où il fut plusieurs fois cité à l'ordre du jour de l'armée. Au moment de la guerre d'Espagne, il fut attaché au corps de Moncey, se signala à Tudela, où il enfonça le centre des troupes espagnoles et décida la victoire, prit part à la poursuite de Castanos, le battit de nouveau à Alacuha, puis passa sous les ordres de Ney qui le nomma gouverneur commandant de Barcelone. Créé comte de l'Empire le 26 avril 1810, il secourut, en 1812, le fort de Belaguer, et fit lever le siège de Tarragone, reçut, le 3 avril 1813, la grand'croix de l'ordre de la Réunion, et rentra en France, en 1814, avec les débris de son armée, tenant toujours tête à l'ennemi. Lors des Cent-Jours, il eut le commandement de la 10e division militaire; après le retour de Gand, il se retira dans ses terres d'Houdowe. Il ne reprit du service qu'en 1817, fut nommé à cette époque commandant de la 18e division militaire à Lyon, obtint, la même année, le droit de joindre à son nom celui de la Redorte, et fut nommé pair de France le 5 mars 1819, et grand'croix de la Légion d'honneur le 20 août 1820. Mis en disponibilité en 1823, il fut admis à la retraite, comme lieutenant-général, le 26 juin 1831, et mourut peu d'années après. Il avait épousé Mlle Clary, belle-sœur du roi Joseph Bonaparte.

MATHIEU DE LA REDORTE (Joseph-Charles-Maurice, comte), député de 1834 à 1841, pair de France, représentant du peuple en 1849 et en 1871, né à Paris le 20 mars 1803, mort à Paris le 21 janvier 1886 fils du précédent, entra à l'Ecole polytechnique, en sortit dans l'artillerie, fit la campagne de Morée à la suite de laquelle il reçut la croix de la Légion d'honneur, et devint, en 1833, officier d'ordonnance du duc d'Orléans, avec le grade de capitaine. Il donna, peu de temps après, sa démission pour s'occuper de politique active, et fut successivement élu député du 2e collège de l'Aude (Carcassonne), le 21 juin 1834, par 185 voix (328 votants, 441 inscrits), contre 112 à M. Fargues; le 4 novembre 1837, par 324 voix (356 votants, 402 inscrits); le 2 mars 1839, par 328 voix (351 votants). Il vota en général avec l'opposition libérale, combattit la loi d'apanage et le ministère Molé, et fit partie de la coalition. Nommé ambassadeur à Madrid par le cabinet du 1er mars (Thiers), il dut se représenter devant ses électeurs qui lui renouvelèrent son mandat, le 18 juillet 1840, par 207 voix (323 votants). Le roi l'éleva à la pairie le 20 juillet 1841. Après les journées de février, le comte Mathieu de la Redorte ne se présenta pas à l'Assemblée constituante; mais il fut élu, le 13 mai 1849, représentant de l'Aude à l'Assemblée législative, le 1er sur 6, par 37,697 voix (70,434 votants, 88,291 inscrits). Il vota presque constamment avec la droite, sans hostilité contre la politique de l'Elysée. Rentré

dans la vie privée après le coup d'Etat du 2 décembre, il ne reparut sur la scène politique qu'après la guerre de 1870; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Aude à l'Assemblée nationale, le 6e et dernier, par 25,277 voix (54,560 votants, 92,276 inscrits), il prit place au centre droit, vota *pour* la paix, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* la démission de M. Thiers, *pour* le septennat, *pour* le ministère de Broglie, *pour* la pétition des évêques, *contre* le service militaire de trois ans, *contre* l'amendement Wallon, *contre* les lois constitutionnelles. Il ne fit pas partie d'autres assemblées.

MATHIEU-FAVIERS (Jean-Michel), député au Corps législatif de l'an XI à 1815, né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 11 novembre 1753, mort à Strasbourg (Bas-Rhin) le 29 novembre 1841, était fils d'un des premiers magistrats de la ville de Strasbourg et appartenait à une famille qui fut appelée du parlement de Metz à la cour souveraine de Colmar, à l'époque de la réunion de l'Alsace à la France. Jean-Michel Mathieu-Faviers fut, en 1790, procureur de la commune de Strasbourg; en l'an IV maire de cette ville, de l'an VIII à l'an X inspecteur des subsistances militaires, puis commissaire du gouvernement près le tribunal criminel du Bas-Rhin. Elu, le 9 thermidor an XI, par le Sénat conservateur, député du Bas-Rhin au Corps législatif, il obtint le renouvellement de ce mandat le 18 février 1808, et siégea jusqu'en 1815. Il mourut à Strasbourg, le 20 novembre 1841, conseiller à la cour de Colmar et chevalier de la Légion d'honneur.

MATHIEU-FAVIERS (Philippe-Gaëtan, baron), député de 1815 à 1816, pair de France, né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 11 décembre 1761, mort à Paris le 29 mars 1833, « fils de Pierre-François Mathieu, et de Elisabeth Lechasseur », prit du service dans l'administration de l'armée, franchit successivement tous les grades, commissaire des guerres le 1er octobre 1791, ordonnateur provisoire le 29 novembre 1794, ordonnateur titulaire le 13 juin 1795, commissaire général à l'armée d'Helvétie et du Danube en 1799, et contribua à la victoire de Zurich. L'année suivante, il exerça les mêmes fonctions à l'armée du Rhin, sous Moreau, assista à la bataille d'Hohenlinden, puis fut nommé inspecteur général aux revues. Commandeur de la Légion d'honneur (15 prairial an XII), il fit la campagne d'Austerlitz, puis celle de Prusse, et, après Eylau, dut faire vivre la grande armée avec les seules ressources des magasins d'Elberg et de la Nogat. Il reçut, en témoignage de satisfaction, le titre d'ordonnateur en chef de la grande armée. Après la paix de Tilsitt, il alla en Espagne, le 4 octobre 1810, avec le même titre, et, sur l'ordre de l'Empereur, notifié par le major-général, il fut rappelé à la grande armée, comme ordonnateur en chef, le 30 août 1811. Nommé chevalier de Saint-Louis en 1814, il fut mis en non-activité en 1816, à la création des intendants militaires, ce corps ne comportant pas de grade équivalent au sien. Elu, le 22 août 1815, député du grand collège du Bas-Rhin, par 90 voix (175 votants, 269 inscrits), il siégea dans la minorité de la Chambre introuvable, fut créé baron le 24 décembre 1817, et admis à la retraite, le 10 octobre 1821, comme commissaire ordonnateur en chef. Il vécut ensuite en dehors de la politique. Le 20 avril 1831, il fut élevé à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur.

MATHIEU-MIRAMPAL (Jean-Baptiste-Charles), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, membre du Tribunat, né à Compiègne (Oise) le 3 octobre 1763, mort à Condat (Gironde) le 31 octobre 1833, « fils de Charles-Nicolas Mathieu, receveur des domaines du roy, et de Marie-Louise Devin », rédigeait, depuis 1789, le *Journal de l'Oise*, et était juge à Paris, lorsqu'il fut élu, le 4 septembre 1792, député de l'Oise à la Convention, le 5e sur 12, « à la pluralité des voix. » Il proposa, au début de la session, de jurer « par la force du sentiment » d'établir la liberté et l'égalité. Il se prononça pour la mort de Louis XVI, sans appel ni sursis. Le 5 mars 1793, il prit la parole sur les mesures à l'égard des émigrés, et fit décréter que les jeunes filles, à partir de l'âge de quatorze ans, n'en seraient pas exceptées. Envoyé à Bordeaux et dans la Dordogne après le 31 mai, il en fut rappelé comme suspect de modérantisme. Membre du comité de sûreté générale en 1794, il provoqua l'organisation d'une commission administrative de police. En février 1795, il se distingua par son zèle à poursuivre les terroristes, et fut l'auteur d'un rapport dirigé contre les amis de Babeuf et contre les clubs jacobins. Il eut une part directe aux décrets dont furent frappés les auteurs de l'insurrection du 12 germinal an III. Il entra ensuite à la commission créée pour préparer les lois organiques de la Constitution. Le 15 avril, il vota la restitution des biens des condamnés; le 9 mai, il parla sur les massacres de Lyon. Président de la Convention peu de temps après le 1er prairial an III, il fut élu, le 22 vendémiaire an IV, député au Conseil des Cinq-Cents par le département de l'Oise, avec 104 voix sur 265 votants, en même temps que par cinq autres départements; il obtint une nouvelle élection dans l'Oise le 25 germinal an VI, après avoir rempli les fonctions de commissaire près l'administration centrale de la Seine. Il s'attacha d'abord au parti directorial, puis se rallia à Bonaparte, fut membre (19 brumaire an VIII) de la Commission intermédiaire, et fut nommé, le 4 nivôse an VIII, membre du Tribunat, où il siégea jusqu'en 1802. Du 5 germinal an XII à 1815, il exerça les fonctions de directeur des droits réunis dans la Gironde puis dans la Marne. Lors de la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, Mathieu-Mirampal prit peur et quitta bénévolement la France, bien que cette loi ne lui fût pas applicable, puisqu'il n'avait accepté aucune fonction pendant les Cent-Jours. Il rentra en mai 1819, vécut désormais dans la retraite, et mourut subitement à 70 ans.

MATHIS-CACCIORNA (Charles-Joseph-Bernard, chevalier), député au Corps législatif de 1808 à 1812, né à Bra (Italie) le 20 août 1749, mort à une date inconnue, propriétaire à Bra (Italie), fut élu, le 28 septembre 1808, par le Sénat conservateur, député du département de la Stura au Corps législatif. Le 23 juin 1810, il fut créé chevalier de l'Empire. Il siégea jusqu'en 1812.

MATHON DE FOGÈRES (Henri-Napoléon), député de 1846 à 1848, né à Bourg-Argental (Loire) le 5 mai 1806, mort à Lyon (Rhône) le 21 novembre 1864, d'une famille de robe, fit ses études à Saint-Chamond et son droit à Paris. Reçu avocat en 1829, il s'occupa bientôt de politique, et, après plusieurs échecs électoraux, fut élu, le 1er août 1846, député du 2e collège de la Loire (Saint-Chamond), par 334 voix (374 votants, 639 inscrits), contre 33 voix à M. Smith. Il siégea dans les rangs de l'opposi-

tion, et combattit le ministère Guizot. Il rentra dans la vie privée à la révolution de 1848. On a de lui : *Essai d'économie sociale ou recherches sur les moyens d'améliorer le sort du peuple* (1839); *Lettre, en vers, sur la vie privée et publique* (1844). M. Mathon de Fogères était membre de la société des Monuments historiques de France et d'autres sociétés savantes.

MATTEI (Félix-Joseph-Vital-Thomas, chevalier), député au Corps législatif de l'an XII à 1814, né à Asti (Italie) le 26 février 1759, mort à une date inconnue, « fils du sieur Jean-Antoine Mattei et de la dame Hyacinthe », fut avocat au bureau de l'avocat général des pauvres avec agrément du roi de Sardaigne, et devint successivement secrétaire de légation près la cour de Berlin, président du collége électoral de l'arrondissement d'Asti, conseiller général, et enfin député au Corps législatif impérial (2 fructidor an XII) par le choix du Sénat conservateur. Il y représenta le département du Tanaro jusqu'au 4 mai 1811, obtint alors le renouvellement de son mandat, et siégea jusqu'en 1814; de 1811 à 1814, il était devenu député du département de Marengo. Membre de la Légion d'honneur (14 floréal an XIII).

MATTEI (Dominique), député au Corps législatif de 1809 à 1814, dates de naissance et de mort inconnues, avait fait sa carrière dans l'armée. Ancien lieutenant-général, ancien gouverneur de Livourne (Italie), général du corps des chasseurs volontaires, il fut nommé par l'empereur, le 5 juillet 1809, député du département de la Méditerranée au Corps législatif, sur une liste de présentation dressée par le préfet du département. En 1813, le conseil municipal de Livourne ayant voté une adresse à l'impératrice Marie-Louise, M. Mattei fut l'un des trois délégués choisis pour aller porter « aux pieds du trône de S. M. les hommages des habitants de Livourne ». Il refusa cette mission, et l'affaire prit sans doute une certaine importance, puisque le préfet de la Méditerranée adressa au ministre de l'Intérieur la lettre confidentielle qui suit, et que nous donnons exceptionnellement, à titre de curiosité administrative :

« Monseigneur,

« M. Mattei, de qui j'ai déjà eu l'honneur d'entretenir Votre Excellence, est nul par sa capacité, par la faiblesse de son caractère, par des vues excessivement bornées, par la déconsidération où l'a jeté son gouvernement de Livourne sous la reine-régente d'Etrurie. Il n'est pas sans biens, mais son existence aisée dépend de la place qu'il occupe de député au Corps législatif et d'une assez grosse pension qu'il a conservée comme employé supprimé. Son fils sert à la grande armée.

« M. Mattei est lié avec ce qu'il y a de plus obscur, jamais on ne le voit en bonne compagnie, il aime *la canaille;* il en est entouré, il l'écoute, et je ne puis douter que l'on ne doive attribuer à ses *(mot illisible)* la protestation qu'il vient de me faire qu'il est impossible d'accepter sa nomination. Il est vrai qu'il m'a assuré qu'il était atteint d'une maladie secrète qui l'empêchait de se rendre à Paris, et d'accepter la nomination. Je n'ai pas osé faire vérifier par un chirurgien la réalité de cette impossibilité comme j'en aurais agi avec un conscrit. M. Mattei s'est présenté à moi avec un aspect de santé si brillante que je doute fort de l'impossibilité qu'il allègue. Il se présente avec noblesse, avec aisance; je le jugeais convenable pour la présidence de la députation, j'ajouterai même, que seul à Livourne, et quoique sans moyens, il pourrait être mis en avant si un mouvement, d'ailleurs très improbable, avait lieu. Il serait certainement étranger à ce mouvement, mais il serait mené et conduit à l'aveugle là où il n'irait pas volontairement; sa résistance me déplaît donc, j'en réfère à Son Altesse, et j'aurai l'avantage de rendre compte à Votre Excellence du parti que je prendrai de son aveu.

« Le préfet de la Méditerranée,

« *Signé :* De Goyon.

« Livourne, 23 octobre 1813. »

Ce conflit n'empêcha pas M. Mattei de siéger au Corps législatif jusqu'en 1814, c'est-à-dire jusqu'à la réduction de la France à ses anciennes limites.

MATTEREL. — *Voy.* Saint-Maixent (marquis de).

MAUBEC (Louis-Gabriel Planelli de Mascrany de la Vallette, marquis de), député en 1789, né à Lyon (Rhône) le 13 janvier 1744, mort à Grenoble (Isère) le 18 décembre 1832, suivit la carrière militaire et appartint aux armées du roi. Enseigne aux gardes-françaises en 1766, capitaine en 1788, mestre-de-camp en 1786, il fut élu, le 23 avril 1789, député-suppléant de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage de Rouen. Admis à siéger le 21 avril 1790, en remplacement de M. de Mortemart démissionnaire, il soutint l'ancien régime et appartint à la minorité de l'Assemblée constituante. La Restauration le nomma maréchal-de-camp (20 mars 1816).

MAUBLANC. — *Voy.* Chiseuil (baron de).

MAUBOUSSIN (Pierre-Dieudonné), député au Corps législatif de l'an X à 1809, né à Château-du-Loir (Sarthe) le 21 avril 1749, mort à Château-du-Loir le 29 novembre 1832, fut reçu avocat le 26 juillet 1774, et devint, le 7 octobre 1775, lieutenant en la maîtrise des eaux et forêts de Château-du-Loir. Il remplit dans son département natal, durant la période révolutionnaire, diverses fonctions administratives et judiciaires. Successivement officier municipal, membre du directoire du département de la Sarthe, juge au tribunal du district, juge au tribunal criminel, juge de paix, il occupa ensuite un siège au tribunal d'appel d'Angers. Le 6 germinal an X, Mauboussin fut désigné par le Sénat conservateur pour représenter la Sarthe au Corps législatif. Il y siégea jusqu'en 1809.

MAUCHE (Mathieu), député en 1791, dates de naissance et de mort inconnues, était juge de paix à Tarascon, lorsqu'il fut élu, le 2 septembre 1791, député des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée législative, le 7e sur 10, par 325 voix (611 votants); il opina avec la majorité. Le gouvernement impérial le nomma juge au tribunal d'appel d'Aix, titre qu'il échangea, lors de la réorganisation des cours et tribunaux, contre celui de conseiller à la cour impériale (1er juin 1811). Il fut fait, le 25 prairial an XII, membre de la Légion d'honneur.

MAUCLERC (Jean-Charles), député au Corps législatif de l'an XII à 1808, né à Varennes (Meuse) le 6 novembre 1754, mort à une date inconnue, appartint à la magistrature de la Révolution, de l'Empire et de la Restauration. Président du district de Sainte-Menehould (26 novembre 1790), il fut nommé, le 1er février 1801, magistrat de sûreté dans la même localité, devint juge au tribunal le 24 janvier 1808, et fut confirmé dans ses fonctions par le gouvernement royal le 6 mars 1816. Il siégea au Corps législatif comme député de la Marne, de l'an XII à 1808.

MAUD'HUY (Pierre-Charles-Thérèse), député de 1821 à 1824, né à Metz (Moselle) le 25 mars 1774, mort à Metz le 12 septembre 1843, s'occupa d'agriculture durant la Révolution et l'Empire. Il salua avec enthousiasme le retour des Bourbons, et fut nommé chevalier de Saint-Louis en 1815 et conseiller de préfecture le 16 juin 1819. Elu, le 15 mars 1821, député du grand collège de la Moselle, par 226 voix (442 votants, 499 inscrits), contre 195 à M. Milleret, il siégea au centre, prit la parole pour demander le remplacement du droit d'entrée sur les boissons par un droit de circulation perçu sur tous les consommateurs, et fut membre de la commission des pétitions. Rendu à la vie privée en 1824, il fit partie de l'Académie de Metz.

MAUDUYT (François-Pierre-Ange), membre de la Convention, né à la Grande-Paroisse (Seine-et-Marne) le 23 mars 1760, mort à Paris le 4 juillet 1835, « fils du sieur François-Pierre Mauduyt, bourgeois de Paris, écuyer, conseiller du roi, contrôleur ordinaire des guerres, sieur de Travers, demeurant ordinairement à Paris, rue des Marmousets, en sa maison, paroisse Sainte-Marie-Madeleine, en la Cité, et actuellement en ladite maison de Travers, et de dame Marie-Caroline David », était homme de loi avant la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il fut élu, le 6 septembre 1792, membre de la Convention par le département de Seine-et-Marne, le 1er sur 11, avec 180 voix (400 votants). Il vota généralement avec la Montagne, notamment « pour la mort » dans le procès du roi. Il refusa, après la session, d'entrer au Conseil des Cinq-Cents, et remplit les fonctions de commissaire du Directoire près l'administration de son canton jusqu'en l'an VII. Rentré dans la vie privée sous l'Empire, bien qu'ayant perdu toute sa fortune en 1812, il accepta, aux Cent-Jours, le poste de sous-préfet à Parthenay (18 juin 1815). Révoqué le 17 juillet suivant, au retour de Gand, il fut frappé par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, et se réfugia à Constance où sa femme le rejoignit en juin 1818. Atteint d'une hernie inguinale du côté gauche, il demanda à rentrer en France (7 juillet 1817) pour se faire opérer avec plus de sécurité; sa demande fut accueillie, et il revint à Paris, où il vécut désormais dans la retraite.

MAUGENEST (François), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif en l'an VIII, né en 1749, mort à une date inconnue, était avocat à Montluçon au moment de la Révolution. Très attaché aux idées nouvelles, il devint, en 1790, procureur-syndic du district de Montluçon, et fut élu, le 21 germinal an V, député de l'Allier au Conseil des Cinq-Cents, par 140 voix (184 votants). Il s'éleva contre le projet d'exclure les ci-devant nobles des fonctions publiques, s'occupa des questions d'enseignement, fit plusieurs rapports sur ce sujet, donna son opinion sur l'emprunt proposé par le commerce de Paris, et appela l'attention de l'assemblée sur le partage des biens communaux. Favorable au 18 brumaire, il fut élu, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député de l'Allier au Corps législatif, où il siégea jusqu'en l'an XIII.

MAUGER (Emile-Valentin-Anthime), député de 1881 à 1885, né à Paris le 2 février 1842, entra à l'Ecole centrale des Arts et manufactures, en sortit avec le diplôme d'ingénieur, passa quelque temps chez un entrepreneur de travaux publics, et obtint la concession du chemin de fer de Caen à la mer. Il se présenta pour la première fois à la députation, le 14 octobre 1877, dans la 2e circonscription de Caen, comme candidat républicain, et échoua avec 4,042 voix contre 6,832 à l'élu conservateur, candidat officiel, M. Joret des Closières. L'élection de ce dernier ayant été invalidée, M. Mauger se représenta au scrutin du 5 mai 1878, mais il échoua encore avec 4,892 voix contre 5,914 à M. Desloges, bonapartiste, élu. Il fut plus heureux aux élections générales du 21 août 1881 dans la même circonscription, avec 5,693 voix (10,968 votants, 15,385 inscrits), contre 5,220 à M. Desloges, député sortant; il alla siéger à la gauche de la Chambre, et vota avec la majorité opportuniste, *pour* les ministères Gambetta et J. Ferry, et *pour* les crédits du Tonkin. Le 4 octobre 1885, M. Mauger, porté sur la liste républicaine du Calvados, n'obtint que 34,828 voix sur 89,064 votants.

MAUGUIN (François), député de 1827 à 1848, représentant en 1848 et en 1849, né à Dijon (Côte-d'Or) le 28 février 1785, mort à Saumur (Maine-et-Loire) le 4 juin 1854, fils d'un procureur au parlement, fut destiné au barreau. Ses études juridiques terminées à l'académie de législation, puis à l'Ecole de droit de Paris (1804), il débuta comme avocat sous le premier Empire. Labédoyère, condamné à mort par le conseil de guerre, le chargea (1815) de ses intérêts devant le conseil de revision : Mauguin ne sauva pas son client, mais la plaidoirie qu'il prononça fonda d'emblée sa réputation d'orateur. Depuis lors, il porta la parole avec succès dans plusieurs causes politiques : il fit acquitter en cours d'assises le domestique de Lavalette, accusé d'avoir favorisé l'évasion de son maître, plaida pour Pleignier, dans l'affaire « des patriotes de 1816 », et obtint encore un acquittement pour les chevaliers de la Table-Noire. Ses conclusions en faveur des éditeurs de la *Bibliothèque historique* eurent un grand retentissement et firent jurisprudence. En 1819, les procès du colonel Fabvier et de Senneville, accusés de diffamation par le général Canuel, lui valurent un surcroît de renommée. Vers cette époque, une maladie du larynx le tint quelque temps éloigné du barreau; il y rentra avec éclat en 1823, et fut définitivement classé parmi les sommités du palais. Libéral ardent, il brigua bientôt la députation, et deux colléges électoraux l'envoyèrent à la Chambre, le 17 novembre 1827 : le 2e arrondissement de la Côte-d'Or (Beaune), par 267 voix (411 votants, 474 inscrits), contre 131 à M. Fouquerand, député sortant, et le 2e arrondissement des Deux-Sèvres (Niort), par 241 suffrages (377 votants, 421 inscrits), contre 112 au député sortant, M. Chebrou de Roulière, et 18 à M. de Sainte-Hermine. Ayant opté pour Beaune, il fut remplacé à Niort, le 8 avril 1828, par M. Tonnet-Hersant. Mauguin siégea dans

le groupe le plus avancé de l'opposition constitutionnelle, combattit le cabinet Polignac et fut des 221. Adversaire résolu des Ordonnances, on le vit, un des premiers, conseiller la résistance et faire cause commune avec le peuple insurgé. Le 25 juin 1830, il avait obtenu sa réélection à Beaune, par 297 voix (422 votants, 484 inscrits), contre 118 à M. Fouquerand. Tandis que la plupart des députés présents à Paris discouraient dans le salon de Casimir Périer, Mauguin les adjura de protester, à l'exemple des journalistes, contre ces Ordonnances qui les désarmaient. Cependant la lutte s'était engagée sur plusieurs points de Paris; à la réunion tenue chez Audry de Puyravault, les fenêtres ouvertes, sous l'œil du peuple bruyant et animé qui remplissait la cour de l'hôtel, Mauguin reprit la parole: « C'est une révolution que nous avons à conduire : entre la garde royale et le peuple nous avons à choisir. » Alors Guizot se leva pour donner lecture d'un projet de protestation qui fut diversement accueilli. Mauguin était de ceux qui avaient peine à comprendre qu'on parlât de « fidélité au roi » et de « conseillers trompant les intentions du monarque », alors que le sang coulait dans Paris. Aux objections de Sébastiani, de Casimir Périer et autres partisans de « l'ordre légal », il répondait : « Nous conspirons comme conspire le peuple, et avec lui. » Quand la révolution fut victorieuse, il se montra partisan de la formation d'un *gouvernement provisoire;* mais Guizot obtint qu'il serait créé seulement une commission municipale, dont Mauguin, d'ailleurs, fit partie, avec Casimir Périer, Lobau, de Schonen et Audry de Puyravault. Il n'exerça sur ses collègues qu'un faible ascendant; entre lui et Odilon Barrot existait une dissidence d'opinions très marquée, entretenue par une sourde rivalité. Pourtant ce fut Mauguin qui fit nommer M. Bavoux préfet de police et M. Chardel directeur des postes, et qui rédigea une proclamation mettant sous la protection du peuple les monuments français, ainsi que diverses circulaires ayant pour but de pourvoir aux besoins le plus urgents. La commission municipale reçut les envoyés de Charles X, mais refusa de traiter avec eux; elle admit aussi une députation populaire, qui insista, sans succès, sur la nécessité de consulter la nation et de ne pas constituer le pouvoir avant d'avoir stipulé et arrêté des garanties pour les libertés publiques. Enfin la commission ordonna une levée de vingt bataillons de garde mobile, proclama la déchéance de Charles X, et organisa l'expédition de Rambouillet. « Jamais autorité, dit Mauguin, ne fut obéie aussi ponctuellement que la nôtre. Jamais peuple ne se montra aussi docile, aussi courageux, aussi ami de l'ordre que celui de Paris en 1830. » A la Chambre, Mauguin prit part à la discussion de la Charte nouvelle; mais il ne resta pas longtemps d'accord avec la monarchie de juillet, et il devint, en concurrence avec son rival Odillon Barrot, l'un des deux chefs reconnus de l'opposition dynastique. Lors du procès des ex-ministres de Charles X, la Chambre ayant eu à nommer des commissaires pour les interroger dans leur prison de Vincennes, Mauguin fut désigné, avec MM. Bérenger et Madier de Montjau. « Ils apportaient, a dit Louis Blanc (*Histoire de Dix Ans*), dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions des qualités diverses : M. Bérenger, beaucoup de sang-froid et de gravité; M. Madier de Montjau, un grand fonds de tolérance combiné avec une certaine sévérité de maintien; M. Mauguin, au contraire, sous les manières aimables de l'homme du monde, l'inflexibilité d'un tribun. » Mauguin eût voulu surtout que l'accomplissement de leur mission fût entouré d'un appareil imposant et que le voyage de Paris à Vincennes se fit avec pompe. « Malheureusement, M. Mauguin n'exerçait aucun empire sur ceux qui le connaissaient bien. Il avait beaucoup d'esprit et manquait de tact. Supérieur à presque tous ses collègues par l'intelligence, il le leur laissait trop apercevoir. La médiocrité, dans aucun cas, ne pardonne au talent, mais elle le respecte lorsqu'il s'efface, et alors elle se résigne à le subir. Mauguin perdait le fruit des facultés les plus éminentes par un légitime mais indiscret contentement de lui-même. Il éloignait la confiance avec tout ce qui ordinairement la captive. La mobilité de ses impressions passait pour du scepticisme. La bienveillance naturelle de son regard était altérée par une finesse qui en détruisait l'effet. La grâce de ses manières se faisait aisément remarquer, mais n'attirait pas; et il y avait dans l'aménité de son langage je ne sais quoi de protecteur dont on se sentait blessé... Dans son projet de jeter de l'éclat, d'agrandir le rôle de la Chambre, d'exprimer aux yeux de tous sa souveraineté, MM. Madier de Montjau et Bérenger ne voulurent voir qu'un étroit calcul d'ambition personnelle. Sans combattre ouvertement les vues de leur collègue, ils s'appliquèrent à les déjouer. » Au cours de l'interrogatoire des anciens ministres, il donna des signes fréquents d'émotion. Il avait jadis obtenu de M. de Peyronnet une amnistie pour des Français réfugiés en Espagne; il avait connu M. de Guernon-Ranville, et plus intimement encore M. de Chantelauze. Quand ce dernier, pâle et malade, se présenta tout à coup à lui, il ne put s'empêcher de lui tendre la main et fondit en larmes; il eut soin de tempérer par beaucoup d'égards la sévérité de sa mission. M. de Polignac lui dut de recevoir la visite de la duchesse de Guiche. Réélu député de Beaune, le 5 juillet 1831, par 487 voix (662 votants, 815 inscrits), contre 104 à M. Stanislas Marey-Monge, il obtint le renouvellement de son mandat pendant toute la durée du règne: le 21 juin 1834, par 326 voix (623 votants, 777 inscrits), contre 241 à M. Michaud-Moreil; le 4 novembre 1837, par 311 voix (613 votants, 839 inscrits); le 2 mars 1839, par 394 voix (772 votants); le 9 juillet 1842, par 443 voix (760 votants, 947 inscrits), contre 230 à M. Michaud-Moreil, et le 1er août 1846, par 412 voix (738 votants, 987 inscrits), contre 411 à M. Marey-Monge. Dans la Chambre nouvelle, Mauguin se fit le centre du parti militaire; soutenu par le général Lamarque, il suivait sur la carte d'Europe les expéditions militaires et les marches savantes, se plaisait à dévoiler les artifices de la diplomatie, et portait au pouvoir des coups redoutables. « Il se sentit pris tout à coup, a écrit Cormenin, de la même fièvre belliqueuse que le général Lamarque. Il faisait beau les voir, comme feu M. de Marlborough, s'en aller tous deux en guerre. Les voilà partis, ils entraînent sur leurs pas, et déploient les bataillons de la Grande Armée. A leur ordre, Toulon vomit ses flottes qui vont bloquer Ancône et soulever l'Adriatique, tandis qu'une expédition de nos meilleures troupes, longeant le littoral d'Alger, ira renouveler sur les plages du Nil les prodiges de Bonaparte. Le Rhin est franchi, la Belgique s'insurge, Vienne capitule, Cracovie ouvre ses portes. et, grossie des phalanges de la Courlande et de la Bessarabie, la propagande victorieuse se fraie une large voie jusqu'au Tanaïs. Là, même arrivé, M. Mau-

guin ne se reposait pas... Je crois en vérité que si on l'eût laissé faire, il nous eût menés tambour battant, à travers champs, jusqu'aux grandes Indes. » En effet, dès le 13 novembre 1831, Mauguin avait mis sur le tapis la politique extérieure, par une demande retentissante d'interpellation aux ministres. Dans son discours, il montra l'Europe partagée entre deux principes, la France seule d'un côté, mais traînant le monde à sa suite, lui communiquant son repos, ou l'agitant quand elle s'agite. Passant aux choses du moment, il releva avec surprise et amertume ces mots du dernier discours prononcé par le roi d'Angleterre : « Je suis déterminé avec mes alliés à maintenir les traités généraux en vertu desquels le système politique de l'Europe a été établi. » — « Quels sont ces traités? s'écria l'orateur. Ceux de 1814? Mais ils assurent la possession de la Belgique à la maison d'Orange. Nous voilà conduits logiquement à prendre le parti du Hollandais contre le Belge... Triste position où nous a placés une politique imprévoyante : ou compromettre la paix de l'Europe, ou combattre nos voisins les plus chers. » Après avoir fait allusion, avec une indignation contenue, à la conduite du gouvernement à l'égard des réfugiés espagnols, et manifesté quelques craintes sur les vues de l'administration relativement à la conservation d'Alger : « Sommes-nous enchaînés par les traités de 1814, dit-il en se résumant? que faisons, que ferons-nous dans la question belge? Quelle est notre position à l'égard de l'Espagne? Est-il vrai que les Français ne jouissent plus dans la péninsule de la protection qui leur est due? Est-il vrai que l'armée espagnole ait violé notre territoire? Enfin, que veut-on faire de la partie de l'Afrique que notre jeune armée a conquise? » Cette harangue souleva une vive agitation. Mauguin signa le *Compte rendu* de l'opposition (1832). Mais la mort du général Lamarque lui fit négliger un peu le service de la guerre pour le département des colonies. Ce ne fut pas sans quelque surprise que les démocrates virent avec quelle ardeur il soutint, contre tout projet d'abolition de l'esclavage, les idées et les sentiments des colons propriétaires. Mais son caractère, plus encore que sa politique, finit par l'isoler dans la Chambre : on remarqua qu'il se faisait une position à part dans toutes les questions et l'on put dire que « s'il était un adversaire dangereux, il n'était pas un ami commode ». Plus d'une fois, sa parole incisive et mordante souleva des orages parlementaires, et il eut avec M. Viennet, le 14 décembre 1831, un duel d'ailleurs inoffensif. Dans les dernières années du règne, certaines de ses opinions semblaient s'être modifiées; il était devenu partisan de l'alliance franco-russe. Adversaire du ministère Guizot, comme de tous ceux qui s'étaient succédé au pouvoir, il avait cependant perdu une grande partie de son influence lorsque la révolution de février 1848 éclata. On lui reprochait d'avoir mêlé son nom et compromis sa dignité dans des affaires obscures, des spéculations équivoques, d'avoir fait un usage inexpliqué des fonds secrets des colonies, dont il avait été un des délégués, d'avoir acheté, dans des vues personnelles, puis revendu au prince Louis Bonaparte, le journal le *Commerce*. « C'est une parole enchaînée, disait de lui un biographe, c'est un mandat électoral paralysé, annulé. » Ce mandat, il le reçut encore, le 23 avril 1848, des électeurs de la Côte-d'Or, qui l'envoyèrent à la Constituante, le 3e sur 10, par 71,497 voix. Il y fit partie du comité des affaires étrangères et, nommé rapporteur de la commission sur l'impôt des boissons, il conclut à l'abolition de cet impôt. Mauguin vota le plus souvent avec la droite : *pour* le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *contre* l'amnistie, *pour* les crédits de l'expédition romaine, etc. Réélu, le 1er sur 8, représentant de la Côte-d'Or à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, par 54,469 voix (92,695 votants, 118,563 inscrits), il parut disposé à reprendre un rôle parlementaire plus actif, en ce qui concernait surtout les affaires étrangères. Après avoir approuvé la marche de l'expédition de Rome, il proposa (juin 1849) un ordre du jour motivé pour appeler l'attention du gouvernement sur les mouvements et les complications militaires qui se produisaient en Europe; l'Assemblée adopta l'ordre du jour pur et simple. Il eut encore quelques velléités d'opposition. Mais, le 27 décembre 1850, les poursuites d'un créancier, M. Chéron, vinrent porter le préjudice le plus grave à sa carrière d'homme d'Etat : arrêté par un garde du commerce, et conduit à la prison de la rue de Clichy, il y fut maintenu provisoirement, par une décision du tribunal civil de la Seine, jusqu'à ce que l'Assemblée, émue de cette atteinte portée à l'inviolabilité d'un de ses membres, eut pris la résolution de requérir un bataillon de ligne et de faire procéder de force à l'élargissement du représentant incarcéré. Mauguin fut rendu à la vie privée par le coup d'Etat du 2 décembre 1851. Il se retira alors chez sa fille, la comtesse de Rochefort, et mourut à Saumur en 1854. Cormenin, qui ne l'aimait pas, faisait le plus grand cas de son éloquence : « Excellent orateur, a-t-il écrit de lui, quelquefois à l'égal des plus grands; toujours plein, lucide, concis, ferme, incisif; esprit à ressources, étendu, pénétrant, flexible, calculateur, serein dans l'orage, maître de ses passions, moins pour les réprimer que pour les conduire, et ne suspendant ses impatiences que pour mieux affiler et relancer les traits amortis qu'on lui jetait; homme de grâce et de séduction, un peu présomptueux, avide de louanges, et qu'on ne pouvait, pour tout dire en un mot, aimer fortement ni haïr. » Mauguin a laissé des mémoires judiciaires, dont un pour Ouvrard sur les affaires d'Espagne (1836), divers rapports parlementaires, et des plaidoyers imprimés séparément.

MAUGUIN (Alexandre), député de 1881 à 1885, membre du Sénat, de la famille du précédent, né à Allerey (Côte-d'Or) le 30 janvier 1838, s'établit comme imprimeur à Blidah et devint maire de cette ville et membre du conseil général du département d'Alger, qui le choisit pour vice-président. Candidat républicain, le 21 août 1881, dans la 2e circonscription d'Alger, il fut élu député par 3,596 voix (6,634 votants, 10,118 inscrits), contre 2,675 à M. Gastu, député sortant. M. Mauguin opina avec la majorité, notamment *pour* les crédits de l'expédition du Tonkin. Le 25 janvier 1885, il fut élu sénateur d'Alger par 130 voix (236 votants), contre 105 au sénateur sortant, M. Lelièvre. Il appartint à la majorité républicaine de la Chambre haute, appuya la politique du gouvernement, et vota, en dernier lieu, *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure

à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger. M. Mauguin est le plus grand des sénateurs actuels : sa taille mesure 2m,10.

MAULDE-LOIZELLERIE (Pierre-Jacques), député à la Législative en 1792, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Angoulême (Charente) le 3 septembre 1758, mort à la Pallue (Charente) le 26 juin 1811, remplit, au début de la Révolution, des fonctions municipales, et fut élu, le 7 septembre 1791, deuxième suppléant à l'Assemblée législative par la Charente, avec 131 voix (152 votants). Admis à siéger le 22 août 1792, en remplacement de Lafaye des Rabiers démissionnaire, il fut, le mois suivant (6 septembre), désigné par le même département, comme 1er député-suppléant à la Convention nationale, avec 282 voix (520 votants). Maulde-Loizellerie siégea de suite, en remplacement de Carra, qui avait opté pour un autre département. Il opina avec les modérés, et vota ainsi dans le procès de Louis XVI : au 2e appel nominal : « Braver tous les dangers, toutes les menaces, oublier que je suis père, oublier mes plus chères affections, pour me rappeler que nous allons bientôt exercer l'importante fonction de représentant du peuple, est une loi pour moi : eh bien ! cette loi m'ordonne de le consulter sur la question qui nous occupe, à laquelle son bonheur ou son malheur sont attachés, et laissant volontiers les lauriers du moment pour ceux qui adoptent la négative, oui, j'émets mon vœu avec fermeté et courage : je dis *oui*. » Au 3e appel nominal : « Je vois dans Capet un tyran, un factieux, un traître à la nation; je l'ai déclaré coupable. Si aujourd'hui j'avais à émettre mon vœu comme citoyen privé, je voterais la mort, mais, prononçant comme législateur, je vote pour la détention perpétuelle, sauf à prendre d'autres précautions lorsque la Constitution sera présentée à l'acceptation du peuple. » Passé au Conseil des Cinq-Cents, le 21 vendémiaire an IV, comme député de la Charente, avec 153 voix, il sortit de cette assemblée en 1797, et abandonna la vie politique.

MAULÉON (Henry-Nicolas-François, vicomte de), député de 1827 à 1830, né à Gimont (Gers) le 9 novembre 1780, mort à une date inconnue, était propriétaire et maire à Gimont, quand il fut élu, le 25 novembre 1827, député du grand collège du Gers, par 84 voix (136 votants, 220 inscrits). Il siégea obscurément au centre, et ne fit pas partie d'autres législatures.

MAULETTE (François Peteau, chevalier de), député en 1789, né à Maulette (Seine-et-Oise) le 26 janvier 1742, mort en 1809, ancien officier aux mousquetaires du roi, fut élu, le 28 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage de Montfort-l'Amaury. Il fut l'un des premiers de son ordre à se réunir aux députés du tiers et vota presque toujours avec eux. Il ne parut à la tribune que pour demander que l'on choisît un projet de déclaration des droits. Après la Constituante, il rentra dans la vie privée.

MAUNOURY (Jacques-Hippolyte-Paul), député de 1876 à 1889, né à Chartres (Eure-et-Loir) le 30 juin 1824, fut d'abord avocat à Chartres, et y devint substitut du procureur de la République en 1848. Candidat à l'Assemblée législative, dans l'Eure-et-Loir, le 8 juillet 1849, il échoua avec 2,828 voix contre 22,792 à l'élu, M. Briffault, 1,141 à M. Raimbault et 422 à M. Ropton. Il donna sa démission de substitut après le coup d'Etat du 2 décembre, alla en Egypte, où il fut, de 1863 à 1867, avocat-conseil de la compagnie du canal de Suez. Secrétaire de Nubar-Pacha, il prit une part importante à la réorganisation judiciaire de l'Egypte et à l'introduction dans ce pays des lois et de la jurisprudence françaises. En 1870, au moment de la guerre, il se fit nommer secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir. Après la paix, il retourna en Egypte et représenta le gouvernement égyptien devant la commission internationale du Caire et devant celle de Constantinople. De retour en France en 1874, après la chute de Nubar-Pacha, il entra dans la politique. Elu député, le 20 février 1876, par la 2e circonscription de Chartres, avec 7,623 voix (13,019 votants, 16,229 inscrits) contre 5,236 à M. de Gouvion Saint-Cyr, il siégea à la gauche républicaine et fut l'un des 363 députés qui refusèrent de voter l'ordre du jour de confiance demandé par le ministère de Broglie. Réélu, le 14 octobre 1877, par 8,399 voix (13,922 votants, 16,355 inscrits), contre 5,382 voix à M. le comte de Maleyssie, et, le 21 août 1881, par 8,443 voix (12,471 votants, 16,461 inscrits), contre 3,799 à M. Roussille, il appuya de ses votes les ministères républicains. Porté sur la liste républicaine d'Eure-et-Loir aux élections du 4 octobre 1885, il fut élu, au second tour (18 octobre), par 37,664 voix (63,940 votants, 81,439 inscrits). Il reprit sa place à gauche, approuva la politique scolaire et coloniale du gouvernement, vota *pour* l'expulsion des princes, et, dans la dernière session, *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondisement (11 février 1889), *contre* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

MAUPAS (Memmie-Rose), dit de Maupas, député au Corps législatif de 1852 à 1861, né à Brienne-la-Vieille (Aube) le 3 juin 1799, mort à Bar-sur-Aube (Aube) le 30 mai 1861, possesseur d'une grande fortune provenant des acquisitions de biens nationaux faites par son père, ne s'était guère occupé de politique avant le rétablissement de l'Empire. Membre du conseil général de l'Aube, il ne fit d'opposition ni au gouvernement de Louis-Philippe ni à la seconde République, et s'attacha facilement à l'Empire à qui son fils (*V. plus bas*) devait sa fortune politique. M. Maupas, que l'on appela dès lors, ainsi que son fils, *M. de Maupas*, fut élu, le 29 février 1852, avec l'appui officiel de l'administration, député de la 2e circonscription de l'Aube, par 30,066 voix (34,691 votants, 40,106 inscrits), contre 4,263 à M. A. de Plancy. Il vota constamment avec la majorité dynastique, fut réélu, le 22 juin 1857, par 26,944 voix (28,398 votants, 38,826 inscrits), et mourut en mai 1861. Il fut remplacé comme député, le 8 décembre, par M. de Plancy. Chevalier de la Légion d'honneur.

MAUPAS (Charlemagne-Emile de), sénateur du second Empire, né à Bar-sur-Aube (Aube) le 8 décembre 1818, mort à Paris le 19 juin 1888, fils du précédent, fit ses classes à Paris, étudia le droit, publia, en 1841, une brochure intitulée : *Considérations sur le système des impôts*,

et entra dans l'administration, en 1845, comme sous-préfet d'Uzès. Nommé, en 1847, sous-préfet de Beaune, il fut rendu à la vie privée par le gouvernement provisoire de 1848. Il s'attacha étroitement au parti bonapartiste et ne tarda pas à devenir un des hommes de confiance de L.-N. Bonaparte, qui, après l'avoir nommé successivement sous-préfet à Boulogne-sur-Mer (1849), préfet de l'Allier (1849) et préfet de la Haute-Garonne (1850), l'appela, au mois de novembre 1851, à remplacer Carlier à la préfecture de police. « *M. de Maupas, fils de M. Maupas,* » comme affectait alors de le répéter, dans ses articles du *Propagateur de l'Aube*, M. Louis Ulbach, fut admis dans les conciliabules secrets où l'exécution du coup d'Etat fut décidée et préparée avec le prince-président. Ce fut lui qui, de concert avec M. de Morny, mais, avec beaucoup moins de décision que lui, se chargea de veiller aux mesures qui devaient assurer le succès de l'entreprise : il invita, dans une première proclamation, les habitants de Paris à ne point tenter de résistance, sous peine « de se briser immédiatement contre une inflexible répression », et fut chargé de veiller à l'arrestation nocturne des représentants jugés les plus hostiles par le pouvoir. Les dépêches publiées par le docteur Véron, dans ses *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, montrent que, dans cette opération délicate, M. de Maupas manqua précisément de confiance et de sang-froid. Après le coup d'Etat, M. de Maupas fut placé à la tête du « ministère de la police générale » rétabli tout exprès (22 janvier 1852), si l'on s'en tient aux intentions officiellement exprimées, « pour faire parvenir jusqu'au prince la vérité, qu'on s'efforce trop souvent de tenir éloignée du pouvoir ». Cette mission de surveillance fut accomplie avec un zèle tout particulier par le titulaire, qui, appliqua rigoureusement aux journaux le décret du 17 février, multiplia les « avertissements », et fit arrêter (1853) vingt-et une personnes, dont plusieurs publicistes, qu'il se disposait à transporter en Afrique, quand les protestations de M. de Girardin firent échouer ce projet. Il étendit la juridiction des commissaires de police à toutes les communes de leurs cantons. Après la suppression de l'institution du ministère de la police (10 juin 1853), M. de Maupas fut appelé (21 juin) à siéger au Sénat ; puis il fut envoyé à Naples en qualité d'ambassadeur. Il y resta seulement jusqu'en avril 1854, et revint siéger au Luxembourg, où il se fit remarquer par l'ardeur de ses sentiments conservateurs et dynastiques. A la fin de septembre 1860, il fut « chargé de l'administration des Bouches-du-Rhône » en remplacement du préfet M. Besson, et fut relevé de ses fonctions sur sa demande en décembre 1866. Il prit plusieurs fois la parole au Sénat, toujours pour soutenir la politique la plus autoritaire, et on le vit, en 1868, refuser la qualité de rapporteur de la loi sur le droit de réunion, afin de pouvoir attaquer avec plus de liberté cette loi, jugée par lui trop libérale. La loi nouvelle sur la presse l'eut également pour adversaire, et, le 5 février 1869, il adressa au ministère une vive interpellation sur ce sujet et prétendit que la liberté parlementaire était sacrifiée à la liberté de la presse. Il demandait la responsabilité ministérielle, pour amortir les coups portés au souverain. A quoi M. Rouher lui répondit qu'il voulait ramener l'Empire au « régime funeste » du parlementarisme. Le 4 septembre 1870 rendit M. de Maupas à la vie privée. Il toucha, depuis, une pension de 6,000 francs, pour infirmités contractées dans l'exercice de ses fonctions. Candidat impérialiste, le 20 février 1876, puis candidat officiel du gouvernement du Seize-Mai, le 14 octobre 1877, dans l'arrondissement de Bar-sur-Seine (Aube), il échoua la première fois, au scrutin de ballottage, contre M. Rouvre, et, la seconde fois, contre le même concurrent, des 363, avec 6,607 voix contre 7,379. M. de Maupas est mort à Paris le 19 juin 1888, après avoir fait à la politique « boulangiste » une adhésion qui fut très commentée. Grand-croix de la Légion d'honneur le 28 décembre 1866, et décoré de plusieurs ordres étrangers. On a de lui : *Mémoires du second Empire* (1884-1885).

MAUPASSANT (Louis-Charles-César), député en 1789, né à Saumur (Maine-et-Loire) le 25 avril 1750, massacré à Machecoul (Loire-Inférieure) le 11 mars 1793, était bourgeois-agriculteur à Nort (Loire-Inférieure) et marguillier de sa paroisse, lorsqu'il fut élu, le 15 avril 1789, député suppléant du tiers-état de la sénéchaussée de Nantes aux Etats-Généraux. Il fut nommé, en mars 1790, membre de l'administration de la Loire-Inférieure, et fut admis à siéger à la Constituante, le 5 septembre suivant, en remplacement de Pellerin démissionnaire. Il prit place dans la majorité réformatrice, s'opposa (11 septembre) à ce que Necker sortit de France, présenta une motion (17 juillet 1791) contre les prêtres réfractaires, et demanda (3 septembre) que « celui qui sera charger de porter la parole au roi, communique préalablement son discours à l'Assemblée. » Le 10 septembre 1791, le département l'élut 2e député suppléant à la Législative. En mars 1793, le directoire du département l'ayant envoyé à Marchecoul pour organiser la défense du pays menacé, il fut tué d'un coup de pique, dans la première attaque des paysans insurgés.

MAUPETIT (Michel-René), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Claye (Seine-et-Marne) le 18 janvier 1742, mort à Laval (Mayenne) le 31 mars 1831, « fils de maître Michel Maupetit, notaire royal à Claye, et de Marguerite Sollier », était avocat fiscal du duché de Mayenne avant la Révolution. Le 25 mars 1789, il fut élu député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée du Maine. Gravement malade le 20 juin 1889, il se fit transporter à la salle du Jeu de paume dans une chaise à porteurs, pour prêter le serment. Il prit la parole sur la fixation du siège épiscopal de la Mayenne. Rentré dans la vie privée après la session, il revint au parlement après l'établissement de la Constitution de l'an III. Elu député de la Mayenne au Conseil des Anciens, le 23 vendémiaire an IV, avec 72 voix (131 votants), et réélu au même Conseil, le 23 germinal an VII, il fut nommé secrétaire de l'assemblée. Rallié au 18 brumaire, il fut choisi par le Sénat conservateur, le 4 nivôse an VIII, comme député de la Mayenne au nouveau Corps législatif. Le 11 messidor an VIII, il souscrivit pour une somme de 25 francs au monument à élever à la mémoire du général Desaix. Le Sénat lui renouvela son mandat législatif le 1er mars 1809 : il était, depuis le 12 pluviôse an XII, secrétaire général de la préfecture de la Mayenne. Le collège de ce département le choisit, le 12 mai 1815, pour représentant à la Chambre des Cent-Jours, par 76 voix (195 votants, 242 ins-

crits). Son grand âge (74 ans) ne lui permit pas de faire partie d'autres assemblées.

MAURAT-BALLANGE (Jean-Baptiste), député de 1839 à 1848, représentant du peuple en 1848, né à la Croix (Haute-Vienne) le 13 mai 1796, mort à Bellac (Haute-Vienne), le 24 juin 1868, était avocat à Bellac, conseiller général, et connu pour ses opinions libérales, lorsqu'il fut élu député du 3e collège de la Haute-Vienne (Bellac), le 2 mars 1839, par 152 voix (294 votants). Il prit place au centre gauche et vota avec l'opposition dynastique. Successivement réélu, le 9 juillet 1842, par 164 voix (308 votants, 348 inscrits), contre 94 voix à M. Tascher, et, le 1er août 1846, par 165 voix (310 votants, 346 inscrits), contre 95 voix à M. de Flers et 48 à M. de Montbron, il passa à l'extrême-gauche, parla sur la réalisation des promesses de la Charte, sur le soulagement des classes pauvres, sur l'embrigadement des gardes champêtres, et vota *contre* la dotation du duc de Nemours, *pour* les incompatibilités; *pour* l'adjonction des capacités, *contre* l'indemnité Pritchard. Il présida le banquet réformiste de Rochechouart. Le gouvernement provisoire le nomma commissaire dans la Haute-Vienne, mais il ne remplit ces fonctions que quelques jours, et se fit élire, le 23 avril 1848, représentant de la Haute-Vienne à l'Assemblée Constituante, le 2e sur 8, par 43,511 voix, (61,130 votants, 82,272 inscrits). Il fit partie du comité de la justice, et vota presque constamment avec la droite, *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'impôt progressif, *pour* l'incompatibilité des fonctions, *contre* l'amendement Grévy, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *pour* la proposition Rateau, *contre* la demande de mise en accusation du président et de ministres. Il ne fut pas porté candidat à la Législative, et quitta la vie politique.

MAURE (Nicolas-Sylvestre), membre de la Convention, né à Auxerre (Yonne) le 31 décembre 1743, mort à Paris le 4 juin 1795, était marchand épicier à Auxerre lorsque éclata la Révolution. Il en embrassa avec ardeur les principes, fut nommé administrateur de l'Yonne, et (5 septembre 1792) député de ce département à la Convention, le 1er sur 9, par 290 voix (537 votants). Membre du club des Jacobins, il siégea à la Montagne et vota, dans le procès de Louis XVI, la mort sans appel ni sursis. Il répondit au 1er appel nominal: « En mon âme et conscience, je vote *oui*. » Au 2e appel nominal: « Lorsque mes commettants m'ont envoyé, ils m'ont dit: Va, venge-nous du tyran, fais-nous de bonnes lois; et, si tu nous trahis, ta tête en répond. J'ai promis, et je tiendrai ma parole; ainsi je dis *non*. » Au 3e appel nominal: « Louis est coupable; quand il aurait mille vies, elles ne suffiraient pas pour expier ses forfaits. Je vote pour la mort. » Envoyé en mission dans les départements d'Eure-et-Loir et du Loiret, il donna (1793) des détails sur l'assassinat de Michel Lepeletier et sur ses derniers moments, combattit le projet d'enlever les cloches dont les rebelles se servent pour sonner le tocsin, observant qu'elles sonnent aussi celui de la liberté; il signala aux Jacobins le général Hesse (prince de la maison de Hesse au service de la République), et écrivit « que ce pourrait être un fort honnête homme, s'il n'était pas gentilhomme. » Il passa de là en Seine-et-Marne, puis dans l'Yonne, où il se déclara l'apôtre de la Raison: « Bientôt, écrivait-il le 29 brumaire an II, le Créateur ne recevra les hommages directs des hommes que sous la voûte hardie qu'il a construite. » Son collègue Calon constatait « que son ton pur et persuasif purgeait les bons patriotes de la vermine aristocratique qui les souillait encore. » Il remplit une dernière mission dans l'Aube (messidor an II) pour procéder à l'épuration des autorités constituées. A la Convention, il fit prononcer l'arrestation de Lauze du Perret, accusé de complicité avec Charlotte Corday, prit encore la parole sur plusieurs questions importantes, et passa pour avoir été l'ami de Marat qui, dit-on, l'appelait « son fils ». Cependant il fut l'objet d'accusations contradictoires: tandis que les uns lui reprochaient son modérantisme et le dénonçaient comme ayant, le 23 juin 1793, fait acquitter de Maulde, agent diplomatique français accusé de trahison à l'extérieur, d'autre part il fut violemment dénoncé, après thermidor, par Fréron qui lui prêta, dans son *Orateur du peuple*, les propos les plus révolutionnaires. Impliqué dans l'insurrection du 1er prairial an III, il fut signalé par Le Hardy comme un ancien partisan de Robespierre: on rappela aussi que Maure, le 31 mai 1793, avait pris Couthon dans ses bras et l'avait porté à la tribune pour qu'il fît plus aisément la motion de proscrire ses collègues, les Girondins. Cette accusation, prise en considération, fut renvoyée au comité de législation. Maure, qui ne se faisait pas d'illusion sur le sort qui l'attendait, se donna la mort à Paris le 4 juin 1795.

MAURE (Jean-François-Paul-Fortuné), député de 1846 à 1848, représentant en 1849 et en 1871, né à Saint-Césaire (Alpes-Maritimes) le 10 octobre 1796, mort à Grasse le 24 août 1880, étudia la médecine et l'exerça à Saint-Césaire. Elu, le 1er août 1846, député du 4e collège du Var (Grasse), par 301 voix (301 votants, 387 inscrits), il siégea dans la majorité conservatrice jusqu'en 1848. Après février, M. Maure, toujours en qualité de candidat conservateur, fut envoyé, le 13 mai 1849, comme représentant du Var à l'Assemblée législative, le 4e sur 7, par 27,542 voix (101,516 inscrits). Il opina généralement avec la majorité monarchiste, mais ne fit pas adhésion à la politique particulière de l'Elysée, et protesta contre le coup d'Etat du 2 décembre 1851. Sous l'Empire, il fut, le 1er juin 1863, candidat de l'opposition au Corps législatif dans la 2e circonscription des Alpes-Maritimes, où il échoua avec 6,174 voix contre 11,954 à l'élu officiel, M. Masséna, duc de Rivoli. Il ne rentra dans la vie parlementaire qu'aux élections complémentaires de l'Assemblée nationale, le 2 juillet 1871: il s'agissait de pourvoir au remplacement de Garibaldi démissionnaire, et de Marc-Dufraisse, qui avait opté pour la Seine. M. Maure, rallié à la République, fut élu, le 1er sur 2, représentant de Alpes-Maritimes, par 15,868 vois (30,319 votants, 57,858 inscrits). Le 8 octobre suivant, il fut nommé conseiller général du département pour le canton de Saint-Vallier. A l'Assemblée, M. Maure vota avec les républicains modérés: *pour* le gouvernement de Thiers, *contre* sa chute au 24 mai; *contre* le septennat, la loi des maires, l'état de siège, le ministère de Broglie, *pour* l'amendement Wallon, et *pour* l'ensemble de la Constitution. Il ne fit pas partie d'autres assemblées.

MAUREINS (de). — *Voy.* Innocens (des).